

***Prix de l'excellence entrepreneuriale AQINAC***

**L'AQINAC reconnaît l'excellence entrepreneuriale  
dans le milieu de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

**Saint-Hyacinthe, lundi 22 mars 2010** -- L'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC) est fière d'annoncer la création de son **Prix de l'excellence entrepreneuriale**, une distinction qui sera remise annuellement à un de ses membres et dont la première édition en est à sa période de mise en candidature.

**Miser sur l'excellence**

« En créant le *Prix de l'excellence entrepreneuriale*, l'AQINAC fait le choix de récompenser, parmi ses membres, une entreprise dont l'éthique professionnelle et les qualités entrepreneuriales sont reconnues, que ce soit dans le cadre local de petites communautés, dans un cadre régional, dans l'ensemble du Québec, du Canada ou à l'international. Cette entreprise se démarque de par les gestes et les actions qu'elle pose, afin de développer au Québec une industrie agricole et agroalimentaire reconnue mondialement, et dirigée par des entrepreneurs en quête d'excellence », de préciser le président du conseil de l'AQINAC, M. Christian Breton.

« Dans un monde où les marchés sont plus ouverts, plus complexes et plus compétitifs que jamais, les membres de l'AQINAC sont d'avis que l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec passe notamment par la valorisation de la culture entrepreneuriale, soit ce désir de miser sur l'innovation, la compétitivité et la performance afin de viser la croissance économique et le rendement adéquat des entreprises », ajoute M. Breton.

**Les critères d'évaluation**

Quatre critères feront l'objet d'une évaluation afin de déterminer le récipiendaire du prix :

1. Être à l'écoute des besoins des consommateurs.
2. Participer à l'innovation dans le milieu de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
3. Mettre en place différents moyens afin de viser la croissance économique, la compétitivité, la rentabilité et le rendement adéquat de son entreprise.
4. Faire preuve d'une éthique professionnelle exemplaire et être fidèle aux valeurs et à la mission de l'AQINAC.

**Dévoilement du lauréat**

Le nom de l'entreprise lauréate sera rendu public le 10 mai prochain, lors du souper-conférence annuel de l'association, une activité qui rassemble près de 300 représentants de l'industrie agricole et agroalimentaire québécoise (membres et invités spéciaux).

**Composition du jury**

Pour cette première édition, le jury est composé de représentants des secteurs de l'alimentation animale et du financement agricole (banques et État), d'un représentant du ministère de l'agriculture québécois et d'une entreprise de vérification externe.

Pour des informations supplémentaires concernant le **Prix de l'excellence entrepreneuriale AQINAC** : [www.aqinac.com/prixexcellence](http://www.aqinac.com/prixexcellence).

L'AQINAC regroupe plus de 200 membres, tous des joueurs clés de l'industrie agroalimentaire québécoise, principalement fabricants d'alimentation animale et/ou négociants en céréales. Elle œuvre, entre autres, à répondre aux exigences des consommateurs et de la société en matière de sécurité alimentaire, d'environnement, de qualité, de conditions d'élevage et de retombées économiques, en plus de contribuer, par son dynamisme, au développement de sa clientèle-producteur et de leurs productions, tout en faisant la promotion de l'industrie agroalimentaire moderne.